

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2413**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur spécialisé en maintenance et environnement nucléaire

Nouvel intitulé : Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'IRUP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le spécialiste en maintenance en environnement nucléaire pourra assurer les fonctions de chargé de travaux en milieu nucléaire, ou de chef de chantier. Il aura à mettre en œuvre, au-delà du seul aspect technique, une approche sécuritaire et organisationnelle, une prise en compte de la sûreté, du management d'équipe (il est chargé d'encadrer une équipe d'opérateurs lors d'une intervention en zone nucléaire).

Il est le garant des résultats et aura parfois à réajuster l'action de l'équipe en fonction de la situation.

En fin d'intervention, il devra rendre compte à sa hiérarchie des points positifs et des points de dysfonctionnement rencontrés en vue d'optimiser l'organisation future.

Il est le seul garant de la marge réalisée sur un chantier, en général négocié au forfait.

Il peut travailler, soit pour EDF, soit pour une entreprise sous-traitante assurant des prestations de maintenance en Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (EDF sous traite 80 % de sa maintenance), ou sur toute installation nucléaire.

L'acte technique peut être de différentes natures, il peut s'agir de la conduite d'un Contrôle Non Destructif, la réalisation d'une Inspection Télévisuelle, la requalification de vannes et servomoteurs, l'étalonnage de sondes thermiques, l'expertise des défauts liés au vieillissement des structures de bâtiments, la coordination de chantier de maintenance ...

Il aura à intervenir dans le cadre d'un travail de chantier, où il encadrera une équipe.

Les compétences attestées sont les suivantes : 1. Analyse et préparation de l'intervention

- Intégrer les objectifs associés à l'intervention
- Savoir localiser sa responsabilité dans le cadre de l'intervention
- Définir et mettre à disposition les moyens de l'intervention

2. Réalisation de l'intervention

- Gérer l'accès sur site pour son équipe, le matériel et soi-même
- Connaître et maîtriser les techniques de sécurité
- Etre capable de préparer le chantier
- Réaliser l'acte technique
- Etre capable d'effectuer le repli de chantier

3. Analyse et évaluation de l'intervention réalisée

- Savoir évaluer la conformité du travail technique réalisé par rapport aux spécifications client
- Savoir évaluer l'organisation de l'intervention
- Savoir analyser la dosimétrie des personnels

4. Interprétation et capitalisation

- Savoir évaluer les causes de dysfonctionnement
- Savoir évaluer les points positifs et négatifs relatifs au cadre de contractualisation initial ainsi que les observations du client, en vue de la préparation d'un prochain chantier
- Savoir hiérarchiser les différentes conclusions suivant l'importance des observations faites ou des gisements de profit réalisable.
- Etre capable de formuler des actions de progrès visant l'amélioration du rendement des interventions
- Connaître et maîtriser les techniques d'évaluation de l'équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les spécialistes en maintenance en environnement nucléaire exercent leur métier : - dans des entreprises prestataires de maintenance en centrale nucléaire,

- en centrale nucléaire EDF,

- au sein de toute entreprise effectuant des interventions en zone nucléaire (enrichissement de combustible, recherche, traitement des déchets, etc.)

Le spécialiste en maintenance en environnement nucléaire réalise des missions de chargé de travaux en milieu nucléaire, puis de responsable d'intervention, et dans un deuxième temps, de chef de chantier ou de chargé d'affaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

L'exercice d'activité dans l'environnement nucléaire nécessite la possession d'habilitations telles que HN2, HN3, PR1, PR2, QSP, qui sont intégrées à cette certification.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Les composantes de la certification portent sur 4 pôles de compétence : - analyse et préparation de l'intervention
- réalisation de l'intervention
 - analyse et évaluation de l'intervention réalisée
 - interprétation et capitalisation.

La certification se compose de 3 types d'évaluation :

- l'évaluation de la situation professionnelle au moyen des visites en entreprise et des séances de suivi de projet
- l'évaluation académique, sous forme de contrôle continu au moyen de tests
- l'évaluation finale au travers du mémoire et de la soutenance.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		50% professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		50% professionnels
En contrat de professionnalisation	X		50% professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		50% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 1996 paru au Journal Officiel du 14 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 11 mars 2004 paru au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé 'Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

14 titulaires par an.

Autres sources d'information :

<http://www.irup.com>

Lieu(x) de certification :

IRUP 61, boulevard Alexandre de Fraissinette
BP 369
42050 Saint-Etienne cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Nouvel intitulé : Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire (Arrêté du 11 mars 2004 paru au Journal Officiel du 13 mars 2004)

Certification suivante : Spécialiste de maintenance en environnement nucléaire